

Cette page offre un aperçu des circonstances entourant l'expulsion des Acadiens entre 1755 et 1762.

### **Frontières historiques de l'Acadie**

Les frontières historiques de l'Acadie englobaient la majeure partie de ce qui est aujourd'hui la Nouvelle-Écosse, l'île du Cap-Breton (alors appelée Île Royale), le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard (alors appelée Île St-Jean). En vertu du [Traité d'Utrecht de 1713](#), l'Acadie continentale a été cédée à la Grande-Bretagne. Le traité comportait des dispositions concernant la réinstallation des Acadiens mais, pour de nombreuses raisons, cette réinstallation n'a jamais eu lieu.

Documents dans Notre Mémoire en ligne :

[Traité de Utrecht de 1713](#) (bilingue)

### **Un serment de neutralité est offert et accepté**

À titre de sujets de l'Empire britannique, les Acadiens devaient jurer allégeance au monarque britannique. Les Acadiens ont offert de prononcer un serment de neutralité, qui a été accepté par le gouverneur britannique de l'époque, [Richard Phillips](#). Les Acadiens ont pour la plupart joui d'une période de prospérité après être devenus des sujets de la Grande-Bretagne.

### **Tension croissante**

Toutefois, après le milieu des années 1840, l'Acadie a revêtu un intérêt stratégique grandissant et était appelée à devenir un champ de bataille pour l'expansion britannique et française sur le littoral est de l'Amérique du Nord. Les tensions entre les Britanniques de la Nouvelle-Écosse et les Français de l'Île Royale et de l'Île St-Jean ont considérablement augmenté à l'arrivée de 7 000 colons britanniques dans la région.

### **On exige un serment d'allégeance**

Vu les préparatifs militaires croissants et les autres conflits en Amérique du Nord, le nouveau gouverneur de la Nouvelle-Écosse, [Charles Lawrence](#), a exigé un serment d'allégeance

inconditionnel pour s'assurer que les Acadiens ne prendraient pas les armes contre les Britanniques.

Les Acadiens ont d'abord refusé, s'inquiétant de représailles possibles des Français s'ils juraient allégeance à la Grande-Bretagne. Plus tard, ils ont accepté de mauvaise grâce. Cela n'a pas convaincu le gouverneur Lawrence, qui a ordonné leur expulsion.

## Déportation

En juillet 1755, la déportation a commencé. La population acadienne totale était à l'époque d'environ 12 000 personnes et on estime que 10 000 d'entre elles ont été expulsées. Les Britanniques ont saisi les fermes, les biens et le bétail et ont pillé et ruiné les concessions acadiennes pour s'assurer qu'ils ne reviendraient pas. Cela s'est poursuivi jusqu'en 1762.

## Dispersés

Lorsque les Britanniques ont obtenu le contrôle de la plupart des possessions françaises en Amérique du Nord en vertu du [\*Traité de Paris de 1763\*](#), les colons français de l'Île Royale et de l'Île St-Jean ont également été expulsés. Alors que les colons des îles étaient renvoyés en France, les Acadiens ont été envoyés dans d'autres colonies britanniques sur le littoral est de l'Amérique du Nord. Beaucoup des personnes déportées sont mortes en cours de route; peut-être 1 000 personnes ont réussi à rester en se cachant dans les bois.

Documents dans Notre Mémoire en ligne :

[\*Traité de Paris, 10 février, 1763\*](#)

(La France a abandonné la plupart de ses possessions nord-américaines.)

## Retour

La Grande-Bretagne a finalement permis à beaucoup d'Acadiens de revenir une fois que la menace militaire fut passée et qu'ils eurent accepté de prononcer le serment d'allégeance. Jusqu'à 3 000 sont éventuellement revenus, mais leurs fermes et leurs concessions avaient été revendiquées par des colons britanniques. Par conséquent, la plupart ont été forcés de s'établir dans les régions non colonisées de ce qui est aujourd'hui le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

Le plus grand nombre d'entre eux se sont installés dans l'Est du Nouveau-Brunswick. Ils y sont toujours aujourd'hui et ils représentent une grande force culturelle. Un petit nombre s'est également installé sur ce qui est aujourd'hui l'île du Cap-Breton (Île Royale) et l'Île-du-Prince-Édouard (Île St-Jean).

Pour en apprendre davantage sur la déportation des Acadiens :

- Lisez la rubrique « Histoire de l'Acadie » dans l' [Encyclopédie canadienne en ligne](#).  
[URL : [http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?TCE\\_Version=F](http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?TCE_Version=F)]
- [Visitez le site de la Bibliothèque nationale du Canada](#).  
[URL : <http://www.nlc-bnc.ca/history/18/h18-2953-f.html>]
- [Visitez le site Blupete](#).  
[URL : <http://www.blupete.com/Hist/NovaScotiaBk1/Part6/Splash.htm>]

## Bibliographie

Bercuson, David J. *Colonies: Canada to 1867*. Toronto: McGraw-Hill Ryerson Ltd, 1992.

Francis, Douglas R., Jones, Richard, Smith, Donald B. *Origins: Canadian history to confederation*. 4th ed. Toronto: Harcourt Canada Ltd, 2000.

Chaisson, Père Anselme and Landry, Nicholas. History of Acadia. *The Canadian Encyclopedia*. Historica Foundation of Canada, 2000. (Online: [http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?TCE\\_Version=F](http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?TCE_Version=F)), accessed November 5, 2002).